Commune des Avirons

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 05 JAN. 2015 que la convocation du Conseil a été faite le **10 décembre 2014** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **23**.

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

Extrait N° 15 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 18 décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme CADAS Isabelle - M. BENARD Alex - Mme MARCHAND Gladys - M. RIVIERE Raphaël – Mme MEZINO Sylvaine - Mme HEBERT Monique - M. VLODY René - M. CASSAGNABERE Patrick - M. RIVIERE Lucien - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée – Mme BARET Liliane - M. FERRERE Frédo - Mme LESQUELIN Nadia - Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia - Mme HOARAU Annie - M. FORT Paul - M. SERMANDE Jean-Pierre - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne

Absent : Mme SILOTIA Natacha

Procurations : M. PAYET Fabrice a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – **M. FRINGUE Mikaël** a donné mandat à M. MONDON René - **Mme ABELARD Isabelle** a donné mandat à Mme LESQUELIN Nadia - **M. RIVIERE Olivier** a donné mandat à BENARD Alex - **M. CANTINA Pierrot** a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel - **Mme CADERBY Colette** a donné mandat à M. FORT Paul

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

- **M. René VLODY** a quitté la salle à l'affaire n° 3 en donnant procuration à Mme Liliane BARET
- **M. Alex BENARD** a quitté la salle à la mise en discussion de l'affaire n° 13 en donnant procuration à Mme Isabelle CADAS
- **M. Olivier RIVIERE** est absent à compter de l'affaire n° 13
- **M. Lucien RIVIERE** a quitté la salle à la mise en discussion de l'affaire n° 14.

& &
&

AFFAIRE N° 15/ Assainissement des eaux usées du quartier du Ruisseau en amont de la RD 11

- Approbation du plan de financement définitif

Dans le cadre de la clôture du POE 2007-2013, les services instructeurs demandent à la Commune de fournir une délibération approuvant définitivement le financement des opérations ci-dessous au vu des montants réellement acquittés.

Cette délibération permet de fixer les différents concours apportés et de solder définitivement les opérations au sein du programme susvisé.

Pour l'opération assainissement des eaux usées du quartier du Ruisseau en amont de la RD 11, le plan de financement prévisionnel approuvé en séance du 30/11/2007 était le suivant :

	Montant TTC	**Montant H.T.**	**Union Européenne + Contrepartie Nationale**	**Commune**
Dépenses Totales	1 448 014,96 €	1 334 576,00 €	734 016,80 €	600 559,20 €

Après les décisions d'octroi d'aides publiques, le plan de financement réactualisé est le suivant :

	Montant TTC	**Montant H.T.**	**Union Européenne (60% du taux pivot)**	**Contrepartie Nationale (40% du taux pivot)**	**Commune**
Dépenses Totales	1 123 248,83 €	1 035 358,64 €	341 008,35 €	227 338,85 €	467 011,44 €
Dépenses éligibles (recettes déduites)		1 033 358,64 €	341 008,35 €	227 338,85 €	465 011,44 €
		100,00 %	33,00 %	22,00 %	45,00 %

Le conseil municipal est invité à approuver le plan de financement définitif de l'opération et à valider la participation financière de la commune à hauteur de **467 011,44 €** dont **465 011,44 €** sur les dépenses éligibles HT.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,** décide d'approuver le plan de financement définitif de l'opération tel que présenté et de valider la participation financière définitive de la commune à hauteur de **467 011,44 €** dont **465 011,44 €** sur les dépenses éligibles HT.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

